

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1142

Programmation financière 2015 au titre de l'emploi et l'insertion professionnelle

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme CONDEMINE Anne-Sophie

<b>SEANCE DU 1 JUIN 2015</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1142 - PROGRAMMATION FINANCIERE 2015 AU TITRE DE  
L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE  
(DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La situation socio-économique particulièrement difficile de nos territoires rendant l'accès à l'emploi pérenne et l'insertion sociale toujours complexes, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son effort de soutien en direction des personnes en situation de plus grande fragilité.

Permettre à nos concitoyens de trouver aide et soutien pour une réinsertion sociale et professionnelle est, on le constate, un des éléments essentiels de restructuration sociale et à terme facteur de justice et d'équilibre. Cette priorité majeure sera maintenue dans les orientations de l'Exécutif municipal dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques.

**Situation de l'emploi à Lyon à fin 2014 :**

La Ville de Lyon comptait, à la fin du mois de décembre 2014, 44 530 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, contre 42 460 à fin 2013. L'évolution constatée, malheureusement toujours en hausse (+ 4,9 %) est néanmoins en diminution par rapport à la période précédente (2012-2013 : 6,5 %). Cette évolution est également moins forte à Lyon que celle de l'évolution en France métropolitaine qui s'élève à + 6,4 % et surtout que celle de la Région Rhône-Alpes qui augmente de + 7,2 %.

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Lyon atteignait, au 3<sup>e</sup> trimestre 2014, les 9,2 %, en stagnation par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2013. Supérieur à celui de la Région (8,8, %), il demeure inférieur à celui de la France métropolitaine (9,9 %) ; la majorité des autres grandes villes françaises ayant dépassé le seuil des 10 %.

La part des publics habitant les quartiers relevant de la politique de la ville reste dans une proportion stable surreprésentée dans la population des personnes en situation de chômage.

Parmi les catégories de demandeurs d'emploi les plus touchées par la hausse de la demande d'emploi, figurent toujours les seniors à partir de 50 ans. La répartition entre femmes et hommes demeure équilibrée en France et dans la région, alors que la demande d'emploi masculine est toujours nettement majoritaire à Lyon (52,4 %).

**Programmation emploi – insertion 2015 :**

Cette année 2015 est marquée par un contexte particulier de diminution des ressources financières de la Ville de Lyon.

Malgré des contraintes budgétaires fortes, l'exécutif municipal souhaite néanmoins maintenir une politique d'engagement prioritaire dans le domaine de l'accès à l'emploi et l'insertion socio professionnelle et la lutte contre l'exclusion et les inégalités. Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'actions publiques initiées dans le cadre de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, ainsi que par l'utilisation du levier des clauses d'insertion dans l'exécution des marchés publics.

La Maison de l'emploi et de la formation de Lyon est constituée sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) avec l'Etat, la Ville de Lyon, Pôle emploi, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône, la Mission locale de Lyon, l'Association ALLIES-PLIE de Lyon. Vous en avez approuvé l'avenant de prorogation pour quatre années supplémentaires lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2015.

Elle poursuit des missions d'aide à l'insertion professionnelle et à l'emploi qui contribuent à :

- renforcer l'offre de services de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment grâce aux antennes de proximité implantées à Gerland, Mermoz et la Duchère ;
- favoriser l'accès aux entreprises et le retour à l'emploi, renforcer les actions de formation professionnelle, favoriser la création d'activités en s'appuyant notamment sur le réseau des développeurs économiques ;
- contribuer à réduire les écarts à la moyenne en matière d'emploi entre l'agglomération et les quartiers prioritaires du contrat de ville.

Son programme d'actions est réalisé en particulier dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) mis en œuvre par l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES). Le PLIE est un dispositif essentiel pour améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché du travail, résultant d'une accumulation de problèmes sociaux, économiques et professionnels.

C'est un outil de mise en cohérence des interventions publiques au niveau local afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle au travers de parcours individualisés permettant d'associer accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi. Pour ce faire, il mobilise des concours financiers de l'Union européenne (au titre du fonds social européen), de l'État, de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon et de la Région Rhône-Alpes.

Il est rappelé que ces dispositions ont été précisées dans un protocole d'accord défini pour la période 2012 à 2016 et approuvé par la délibération du Conseil municipal n° 2012/4251 du 27 février 2012.

Le PLIE constitue également l'un des principaux outils de réalisation des objectifs du volet emploi-insertion du nouveau contrat de ville en cours d'élaboration.

La programmation emploi-insertion qui vous est présentée contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre du PLIE.

Dans ce cadre d'intervention, la Ville de Lyon affirme les principes suivants :

- l'égalité de traitement de tous les habitants et le droit à un accompagnement individualisé vers l'emploi quelque soit le statut de la personne ;
- la réduction des écarts en termes d'emploi et d'insertion entre quartiers prioritaires et le reste du territoire ;
- le rôle primordial du tissu associatif de proximité, associé au service public de l'emploi dans la lutte contre les exclusions ;
- l'indispensable implication des acteurs économiques du territoire dans les parcours des personnes ;
- la lutte contre les exclusions et le développement de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle en tant que responsabilité partagée entre les acteurs du territoire.

L'exigence de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes fixée dans le pacte européen est aussi une priorité à prendre en compte. Elle porte notamment sur la lutte contre les écarts et les stéréotypes rencontrés sur le marché du travail, le développement de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Les opérations proposées pour la programmation 2015 se déclinent autour des quatre axes suivants :

- **L'accueil-orientation/diagnostic** : les actions concernant cet axe viennent en complément de l'offre de service des trois antennes de proximité de la Maison de l'Emploi et de la formation de Lyon basées à Gerland 7<sup>e</sup>, Mermoz 8<sup>e</sup> et la Duchère 9<sup>e</sup> et du service public de l'emploi. Elles sont également développées à partir des structures existantes dans les quartiers lyonnais dont la nouvelle antenne mutualisée de la Mission locale et de la Maison de l'emploi et de la formation récemment ouverte rue Duguesclin (3<sup>e</sup> arrondissement). Il s'agit de permettre l'orientation des personnes sur un dispositif de suivi (PLIE, RSA, Pôle emploi) ou vers l'opérateur le plus adapté pour répondre aux besoins ou résoudre des difficultés.

- **La mise en situation de travail** : ces actions concourent à la professionnalisation des personnes par l'acquisition de savoir faire et de compétences professionnelles. Elles sont proposées par des structures d'insertion par l'activité économique : associations intermédiaires (AI), entreprises d'insertion (EI), entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI), régies de quartiers ; groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ou associations offrant un contrat de travail. Les actions en lien direct avec des employeurs sont privilégiées.

- **Formation et accès à l'emploi** : les actions proposées ne sont pas prises en charge par le droit commun (Etat, Région, Pôle Emploi). Elles intègrent une immersion dans le monde professionnel, l'acquisition des compétences de base, et de connaissances complémentaires en lien avec une prise de poste. Elles seront développées en relation avec le service aux entreprises.

- **Actions complémentaires** : elles permettent de répondre aux problématiques adjacentes à la recherche d'emploi, qui ne sont pas traitées par ailleurs et qui constituent des facteurs d'exclusion sociale et professionnelle.

### **Marchés publics et clauses sociales :**

En complément aux actions conduites dans le cadre du PLIE, la Ville de Lyon intervient également par le biais de commandes de travaux et de prestations pour ses besoins d'équipement et de services. Les dispositions du Code des Marchés Publics offrent la possibilité de recourir à des clauses sociales pour l'exécution des marchés publics par les entreprises grâce à des emplois destinés à des personnes en parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Cette politique de lutte contre les exclusions est mise en œuvre selon différentes modalités :

1/ En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, les services municipaux fixent, dans les marchés (ou les lots) dont l'objet s'y prête, des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières dans l'accès à un emploi, c'est-à-dire :

- les bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ;
- les demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus de 12 mois au Pôle emploi) ;
- les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans inscrits au Pôle emploi ;
- les jeunes de moins de 26 ans inscrits en Mission locale ou à Pôle emploi ayant peu ou pas de qualifications professionnelles ou/et des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;
- les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ATA...) ;
- les demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance de Travailleur Handicapé ;
- les personnes ayant subi une peine privative de liberté / sous main de justice ;
- les demandeurs d'emploi résidents des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du Contrat urbain de cohésion sociale de Lyon.

Le titulaire du marché peut choisir entre l'embauche directe, le recours, dans les mêmes conditions de durée, à une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), une association intermédiaire ou un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), la co-traitance ou la sous-traitance à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).

2/ En application de l'article 14 combiné à l'article 53 du Code des Marchés Publics : ce dispositif permet, sur certains marchés, d'apprécier les performances des entreprises dans la mise en œuvre de la clause sociale. L'insertion professionnelle devient ainsi un critère de sélection des offres puisque

l'entreprise est questionnée sur la façon dont elle réalisera l'encadrement technique, l'accompagnement et la formation des personnes en insertion professionnelle.

Ces deux dispositifs répondent aux besoins des personnes sans emploi, elles-mêmes en mesure de répondre aux exigences normales de l'entreprise en termes de régularité et de ponctualité. En 2014, ces deux dispositifs ont permis la réalisation de 44 791 heures au bénéfice de 165 personnes.

3/ La Ville de Lyon, soucieuse de prendre en compte les personnes les plus éloignées de l'emploi qui ne peuvent bénéficier des clauses sociales, s'est aussi engagée dans l'achat de prestations d'insertion sociale et professionnelle auprès des structures d'insertion par l'activité économique en prenant appui sur des missions ou activités supports nécessaires à la réalisation de la démarche d'insertion (par exemple : entretien des espaces verts, nettoyage des locaux...).

En 2014, ces marchés ont donné de l'activité à 10 structures d'insertion par l'activité économique et permis de générer 42 787 heures d'insertion pour 251 personnes

Dans le cas des opérations réalisées avec le concours financier de l'agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU), il convient de rappeler que la Ville de Lyon est soumise à l'obligation de mettre en œuvre des modalités permettant de dégager une offre cohérente d'emplois destinés à des personnes inscrites en parcours d'insertion professionnelle.

Les entreprises qui s'engagent sur de telles conditions d'exécution des marchés signés avec la Ville de Lyon peuvent bénéficier d'un accompagnement de la Maison de l'emploi et de la formation pour les aider à définir les profils de postes et à recruter à partir de son fichier, pour les informer sur les différentes mesures d'aide à l'emploi et les différents contrats, pour mettre en place des actions d'aide à l'intégration des salariés ainsi recrutés.

L'implication des acteurs économiques lyonnais dans les parcours des personnes fait partie des principes affirmés dans le protocole d'accord du PLIE.

C'est à partir de l'ensemble de ces orientations que sont soumises à votre approbation les participations financières pour les actions retenues au titre de la programmation financière emploi-insertion 2015 qui figurent dans les tableaux suivants.

En contrepartie des moyens mobilisés par les signataires du protocole du PLIE, le Fonds social européen (FSE) apporte des crédits complémentaires dont les montants estimatifs sont indiqués pour information. Ce fonds, outil financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi, vient en additionalité des dépenses publiques locales et nationales.

Cette programmation constituant également le volet « accès à l'emploi et insertion professionnelle » du nouveau contrat de ville en cours d'élaboration pour la période 2015-2020, certaines actions sont éligibles aux cofinancements au titre de la politique de la ville lorsqu'elles s'inscrivent dans les objectifs des projets de territoire contractualisés.

## Accueil

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Action	Montant proposé	Délégation à l'Insertion et à l'emploi LC 41849	Délégation à la politique de la ville LC 46095	Montant estimatif du FSE à percevoir	remarques
1 <sup>er</sup> /2 <sup>e</sup>	<b>AJ2 permanence emploi</b> 41 rue Smith - 69002 Lyon	Accueil - diagnostic	<b>4 284 €</b>	4 284 €			
1 <sup>er</sup> /2 <sup>e</sup> /4 <sup>e</sup>	<b>ALIS</b> 2 rue des Feuillants - 69001 Lyon	Accueil – diagnostic	<b>18 800 €</b>		18 800 €		
8 <sup>e</sup>	<b>IDEO</b> INITIATIVES POUR LE DEVELOPPEMENT D'EMPLOIS ET D'ORIENTATIONS 14 bis rue de Narvik - 69008 Lyon	Permanence emploi des Etats-Unis	<b>12 500 €</b>		12 500 €		
5 <sup>e</sup>	<b>MIRLY SOLIDARITE</b> 309 avenue Andreï Sakharov - 69009 Lyon	Accueil 5 <sup>e</sup>	<b>17 000 €</b>	8 500 €	8 500 €		
9 <sup>e</sup>	<b>REED (Rhône Emploi et Développement)</b> 42 Grande rue de Vaise - 69009 Lyon	Dynamique des acteurs locaux autour de l'emploi pour les habitants du Vergoin	<b>6 000 €</b>		6 000 €		
3 <sup>e</sup> /7 <sup>e</sup>	<b>UFCS/FR FORMATION INSERTION - Union Féminine Civique et Sociale</b> 11/13 rue Auguste Lacroix - 69003 Lyon	Pôle d'accueil de proximité	<b>13 640 €</b>	13 640 €			
			<b>72 224 €</b>	<b>26 424 €</b>	<b>45 800 €</b>	<b>0 €</b>	

### Mise en situation de travail

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Action	Montant proposé	Délégation à l'Insertion et à l'emploi LC 41849	Délégation à la politique de la ville LC 46095	Montant estimatif du FSE à percevoir	remarques
Tout Lyon	<b>ADN Service</b> 9 rue Louis Loucheur - 69009 Lyon	ACI Jardin de la Cressonnière	<b>6 500 €</b>	6 500 €		19 500 €	
Tout Lyon	<b>ASSOCIATION DE L'HOTEL SOCIAL (LAHso)</b> 259 rue Paul Bert - 69003 Lyon	ACI (Atelier chantier d'insertion) Le Grenier	<b>15 000 €</b>	15 000 €		44 000 €	
Tout Lyon	<b>IDEO</b> INITIATIVES POUR LE DEVELOPPEMENT D'EMPLOIS ET D'ORIENTATIONS 14 bis rue de Narvik - 69008 Lyon	ACI (Atelier chantier d'insertion) Fil en Forme - Mise en situation de travail	<b>10 000 €</b>	10 000 €		44 189 €	
Tout Lyon	<b>MIRLY SOLIDARITE</b> 309 avenue Andreï Sakharov - 69009 Lyon	Atelier chantier d'insertion bois	<b>15 000 €</b>	15 000 €		51 457 €	
1 <sup>e</sup> /2 <sup>e</sup> /4 <sup>e</sup>	<b>Régie de quartier 124 services</b> 20 rue Ornano - 69001 Lyon	Mise en situation de travail - Accès à l'emploi	<b>8 000 €</b>	8 000 €		24 000 €	
8 <sup>e</sup>	<b>Régie de quartier Euréqua</b> 2 rue Joseph Chalier - 69008 Lyon	ACI (Atelier chantier d'insertion) Zig Zag	<b>19 622 €</b>	19 622 €		34 571 €	
8 <sup>e</sup>	<b>Régie de quartier Euréqua</b> 2 rue Joseph Chalier - 69008 Lyon	Professionnalisation peinture 18-25 ans	<b>6 000 €</b>	6 000 €			
8 <sup>e</sup>	<b>Régie de quartier Euréqua</b> 2 rue Joseph Chalier - 69008 Lyon	Réussir l'insertion professionnelle durable	<b>18 952 €</b>	18 952 €			
			<b>99 074 €</b>	<b>99 074 €</b>	<b>0 €</b>	<b>217 717 €</b>	

## Formation et accès à l'emploi

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Action	Montant proposé	Délégation à l'Insertion et à l'emploi LC 41849	Délégation à la politique de la ville LC 46095	Montant estimatif du FSE à percevoir	remarques
8 <sup>e</sup>	<b>CFEU Centre de Formation des Etats-Unis</b> 33 avenue du Dr Georges Levy Bât.29-2 69200 Vénissieux	TRE/FLE (Techniques de recherche d'emploi / Français Langues Étrangères)	<b>6 733 €</b>		6 733 €		
Tout Lyon	<b>CGPME</b> (Confédération générale des petites et moyennes entreprises du Rhône) Villa Bini 55 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon	Mission insertion et non discrimination : aide au recrutement et à la mise à l'emploi par la participation des entreprises au plan d'action de la Maison de l'Emploi	<b>5 000 €</b>	5 000 €			
Tout Lyon	<b>CTP69 - Compétences en Temps Partagé 69</b> 9 crs André Philip - 69100 Villeurbanne	Action de dynamisation à la recherche d'emploi	<b>10 000 €</b>	10 000 €			
3 <sup>e</sup>	<b>IFRA</b> 66 cours Tolstois - 69627 Villeurbanne Cedex	Espace emploi	<b>6 674 €</b>	6 674 €		13 538 €	
9 <sup>e</sup>	<b>LYON DUCHERE ASSOCIATION SPORTIVE</b> Centre sportif de Balmont rue Victor Schoelcher - 69009 Lyon	Accompagnement à la formation et à l'emploi des licenciés du club de Lyon Duchère	<b>8 000 €</b>	8 000 €			
Tout Lyon	<b>RESSORT</b> 11 rue Général Plessier 69002 Lyon	Bilan avenir	<b>22 500 €</b>	22 500 €			
3 <sup>e</sup> /7 <sup>e</sup>	<b>UFCS/FR FORMATION INSERTION Union Féminine Civique et Sociale</b> 11 rue Auguste Lacroix - 69003 Lyon	L'interculturel au travail	<b>10 478 €</b>	10 478 €			
			<b>69 385 €</b>	<b>62 652 €</b>	<b>6 733 €</b>	<b>13 538 €</b>	

## Actions complémentaires

Arnd(s)	Structure maître d'ouvrage	Action	Montant proposé	Délégation à l'Insertion et à l'emploi LC 41849	Délégation à la politique de la ville LC 46095	Montant estimatif du FSE	remarques
Tout Lyon	<b>ALPIL - Action Lyonnaise pour l'Insertion sociale par le Logement</b> 12 Place Croix Paquet - 69001 Lyon	Maison de l'habitat	25 000 €		25 000 €		
Tout Lyon	<b>CULTURE POUR TOUS</b> 20 rue Desnos 69120 Vaulx-en-Velin	Accès à la culture des personnes en parcours d'insertion	10 000 €	10 000 €			
Tout Lyon	<b>LES ATELIERS DU PRESENT</b> 65 rue Voltaire - 69003 Lyon	Remobilisation vers l'emploi	24 000 €	24 000 €			
7 <sup>e</sup> /8 <sup>e</sup> /9 <sup>e</sup>	<b>GIP-MDEF (Maison de l'Emploi et de la Formation)</b> 107 109 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon	Actions d'intervention territoriale dans les quartiers prioritaires	100 000 €	100 000 €			établissement public, LC 73220 nature 6573
7 <sup>e</sup> /8 <sup>e</sup> /9 <sup>e</sup>	<b>GIP-MDEF (Maison de l'Emploi et de la Formation)</b> 107 109 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon	Mobilisation des Entreprises	35 000 €	35 000 €			établissement public, LC 73220 nature 6573
7 <sup>e</sup> /8 <sup>e</sup> /9 <sup>e</sup>	<b>GIP-MDEF (Maison de l'Emploi et de la Formation)</b> 107 109 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon	Perspective Emploi	12 275 €		12 275 €		établissement public, LC 73220 nature 6573
5 <sup>e</sup>	<b>MIRLY SOLIDARITE</b> 309 avenue Andreï Sakharov - 69009 Lyon	Médiation culture	8 000 €	4 000 €	4 000 €	9 825 €	
7 <sup>e</sup> /8 <sup>e</sup> /9 <sup>e</sup>	<b>REED</b> 40 Grande rue de Vaise- 69009 Lyon	Accompagnement de 35 femmes "Initiatives emplois" (Gerland, Mermoz et la Duchère)	24 000 €		24 000 €		
			<b>238 275 €</b>	<b>173 000 €</b>	<b>65 275 €</b>	<b>9 825 €</b>	

**TOUS AXES**

**478 958 €**

**361 150 €**

**117 808 €**

**241 080 €**

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les délibérations des 27 février 2012 et 27 avril 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### **DELIBERE**

1. La programmation 2015 des actions d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle figurant dans le tableau ci-dessus est approuvée.

2. Les conventions mixtes susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations ADN Service, ALIS, ALPIL, Hôtel Social, IDEO, IFRA, Les Ateliers du Présent, MIRLY-Solidarité, REED, Régie de quartier 124 Services, Régie de quartier EUREQUA et UFCS/FR Formation Insertion, sont approuvées.

3. Le modèle type de convention d'application est approuvé.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense correspondante, soit **478 958** euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, comme suit :

- 226 150 euros sur la ligne de crédit 41849, nature 6574, fonction 90 ;

- 147 275 euros sur la ligne de crédit 73220, nature 65738, fonction 90 ;

- 105 533 euros sur la ligne de crédit 46095, nature 6574, fonction 520, après transfert des crédits de la ligne 41780, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. S. CONDEMINÉ